



SAISON 2021/2022



ENGAGEMENTS DISTRICT 08

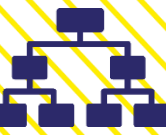
INFORMATIONS ET PROCEDURE FOOTCLUBS

Pour rappel, l'ensemble des engagements s'effectuent sous forme dématérialisée, par le biais de FOOTCLUBS.

En fonction de vos catégories et conformément au Statuts du District 08, les périodes d'engagements sont les suivantes :

- ADULTES (SENIORS H & F, VETERANS, FUTSAL => du 14 JUIN au 30 JUIN 2021
- JEUNES(U13 à U18)=> du 14 JUIN au 12 JUILLET 2021
- FOOT ANIMATION ET ENTENTES JEUNES => du 14 JUIN au 15 AOÛT 2021





PROCEDURE SIMPLIFIEE

Partie 1

- Se positionner sur la saison « *2020-2021* », (dans le déroulant en haut à gauche).
- Cliquer sur le menu « *Compétitions* », puis « *Engagements* »
- Cliquer sur le bouton en bas à droite « *Engager une équipe* »
- Choisir le centre de gestion « *District des Ardennes de Football* »
- Cocher la compétition correspondante, puis « *Suivant* »
- Sélectionner l'équipe à inscrire, puis « *Suivant* »

Partie 2



- Il faut maintenant saisir « *l'installation* » que l'équipe utilisera, ici 2 choix :
 - => Soit sélectionner l'installation déjà prédéfinie dans le menu déroulant installation
 - => Soit rechercher une installation existante par nom et/ou localité. Un résultat de la recherche vous permettra de saisir la bonne installation
- Cliquer sur « *Suivant* »
- Viens ensuite la partie désidérata (Voir titre « Page Désidérata » à la page suivante pour les détails). Cliquer sur « *Suivant* »
- L'engagement est transmis au District, vous pouvez alors saisir un nouvel engagement via le bouton « *Nouvelle saisie* ».

Partie 3



⇒ Page Désidérata

- Dans cette page, vous pouvez inscrire si besoin votre souhait d'évoluer à domicile ou à l'extérieur sur une ou des dates précises. Vous pouvez également nous faire part de vos souhaits en complément de vos engagements, dans l'encadré Désidérata (*exemple ci-dessous*):

Desiderata (jour et/ou horaire différent de la compétition et éventuelles précisions)	Inscrire vos vœux
---	-------------------

- Vos vœux seront ensuite examinés par la Commission Compétente, qui pourra les accepter ou non, afin de garantir la bonne marche du calendrier.

Bon à savoir



- Dans le cas d'une Entente Jeunes, les droits d'engagement et tous les frais relatifs au fonctionnement de l'Entente seront pris en charge par le Club responsable désigné (club support).

⇒ Il devra également nous transmettre la convention signée par les différents clubs composants cette Entente afin qu'elle puisse être validée par le District des Ardennes de Football

- L'utilisateur Footclubs doit avoir, au minima, un profil « gestionnaire compétitions » sans quoi il ne pourra pas engager d'équipe.
- Nous vous rappelons la spécificité de l'engagement des équipes jeunes dans les championnats régionaux concernant la numérotation :

Une équipe évoluant dans le championnat U14 R1 ou R3 : « nom d'équipe 14 »

Une équipe évoluant dans championnat U16 R1 ou R3 : « nom d'équipe 16 »

Une équipe évoluant dans championnat U15 R2 – U17 R2 – U19R2 : « nom d'équipe 15 ou 17 ou 19 »

Permettant ainsi aux équipes U14, U15, U16, U17, U18 et U19 d'être engagées au plus haut niveau District ou Interdistrict avec le n°1